



CLUB D'AEROMODELISME Association loi de 1901
Siège social : Mairie de Bellefontaine .BELLEFONTAINE 95270 Luzarches

Agrément Jeunesse et Sports : 95 -98-S-13 **Site internet :** <http://www.hobbyclub95.com>
Siret : 43769456500023 - APE : 926C



Affiliation
3022/672

Compte rendu de l'assemblée générale de la saison 2022.

Du 18 décembre à 10H00

Ordre du jour :

- Mot du président ;
- Approbation du compte rendu de l'AG de 2021;
- Rapport de l'activité loisir et sportive et l'entretien du terrain en 2022 ;
- Rapport financier de l'exercice 2022 et commentaire du vérificateur aux comptes ;
- Renouvellement des membres du conseil d'administration sortants ;
- Election du président du conseil d'administration ;
- Site internet du club
- Calendrier d'activité 2022 ;
- Réglementation, sécurité, assurances ;
- Présentation du budget de l'exercice 2023 ;

Début de la séance : 10h00 - Mot du président :

Bonjour à tous, et merci pour votre présence.

Comme chaque année notre assemblée générale se déroule dans cette salle de réunion mise à notre disposition, gracieusement, par la Mairie de BELLEFONTAINE. Nous remercions Monsieur Jean Noel DUCLOS Maire de BELLEFONTAINE.

La feuille de présence nous indique : 22 membres présents et 12 membres représentés , total des membres votants : 34 membres. Les conditions du quorum « l'assemblée générale doit réunir au minimum le tiers des membres actifs et associés présents ou représentés » sont atteintes, l'assemblée générale peut délibérer valablement.

A présent je passe la parole à Mr Eric HENNEQUIN qui sera le président de séance.

Approbation du compte rendu de l'AG du 4 décembre 2021 :

Le compte rendu de l'assemblée générale du 4 décembre 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Aucune remarque n'est émise, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport de l'activité loisir et sportive 2022 :

a) Le Hobby Club se compose en 2022 de :

- 45 membres licenciés au Hobby Club
- 10 membres associés

Total : 55, dont 2 x cadets et 0x junior1, 1x junior 2,

b) Activité loisir :

- Toujours une bonne fréquentation du terrain le Week end et en semaine. Les amateurs de jet se sont faits moins présents cette année.
- La fête annuelle du club ne s'est pas déroulée cette année.(COVID)

c) Une rencontre exceptionnelle sur notre terrain avec des pilotes d'exception:

Lundi 29 Aout 2022 s'est déroulée sur notre terrain une rencontre amicale entre des virtuoses du pilotage mondial .Un prodige Américain (Mr Jase DUSSIA) de la Voltige Grands Modèles VGM de passage en France et notre champion du monde en titre de la Voltige Radio commandée F3A (Mr Christophe Paysant-Le-Roux)ainsi que deux autres pilotes de renommé mondial Mr Benoit Paysant-Le-Roux ,Laurent LOMBARD et le jeune Antonin plein d'espoir dans la catégorie F3A qui est le fils de Christophe .Chaque pilote a fait des démonstrations dans sa discipline (F3A ,VGM)puis un échange de machine a eu lieu entre les pilotes .A ce niveau de pilotage l'adaptation à l'avion et à la radio est immédiat !!! Les membres du club présents ont pu admirer l'évolution des modèles dans un cadre bien défini ainsi que la qualité du pilotage .

d) Entretien du terrain, point sur les actions 2022 :

Tonte :

Un plus grand nombre de tontes (une vingtaine) a été réalisé par des bénévoles membres du club

Jacques GOULMANT, Guy CROISNIER, Mariano SAGANTA et Jean DE CALVALHO ont assuré le transport du tracteur avec leur véhicule personnel (équipé d'un attelage).

La coupe de certains petits arbres a été également réalisée cette année.

Pour éviter que des intrus confondent notre terrain avec une décharge sauvage (les incivilités sont fréquentes sur notre terrain privé) , la commune prévoit l'aménagement d'une nouvelle barrière .

Nous remercions la commune de BELLEFONTAINE qui a nettoyé à plusieurs reprises l'accès de notre terrain .

Roulage :

Pas de roulage cette année 2022. Un roulage sera fait en 2023 .

Traitement anti-trèfles :

Pas de traitement réalisé cette année .

Débroussaillage des talus :

Deux débroussaillages ont été réalisés par l'entreprise TOURNEMOLLE, un au printemps et l'autre en automne.

Entretien du matériel de tonte, tracteur et débroussailleuse :

Le tracteur a été régulièrement entretenu durant la saison de tonte 2022 (niveau du liquide de refroidissement, nettoyage du carter des courroies etc.)

Traitement anti-corrosion + peinture socle tondeuse ont été effectués Mr Guy CROISNIER.

Merci encore à eux.

Rapport financier de l'exercice 2022 :

Présentation par notre trésorier, Eric HENNEQUIN, du bilan 2022 arrêté au 1 octobre 2022.

Recettes : :5994 € dont une subvention Mairie de : 150,00€

Dépenses : :6409,56 €

Solde négatif : : -438,56 €

Quelques points remarquables :

Loyers : terrain, parking, garage : 2680,00 €

Frais d'entretien du terrain : 948,54 €

Cotisations FFAM, CRAM, CDAM : 2005,00 €

Subvention département : 595,00 €

Subvention FFAM : 72,00 €

Le détail de la comptabilité 2022 peut être communiqué à tout adhérent en faisant la demande à notre trésorier.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

Commentaire du vérificateur aux comptes et approbation des comptes 2022 par l'AG :

Notre vérificateur aux comptes, Mr Maiorano Daniel, nous précise que les comptes sont tenus à jour, ils sont faits avec sincérité et sérieux et ils sont exacts.

Les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Pas de commentaire particulier, les comptes sont approuvés par l'assemblée générale à l'unanimité.

Mr Maiorano Daniel s'est porté volontaire pour la vérification des comptes de l'exercice 2023.

Merci pour son travail.

Renouvellement des membres du conseil d'administration sortants :

Pour 2023, Sylvain COLETTI se propose de venir en aide au secrétaire .

Élection du président du conseil d'administration par l'AG :

Jacques GOULMANT président sortant se représente, aucun autre candidat se proposant pour ce poste.

Jacques GOULMANT est réélu par l'assemblée générale à l'unanimité.

Composition du conseil d'administration :

Président : Jacques GOULMANT (Réélu)

Secrétaires : Jeremy GARRIDO (Réélu) - Sylvain COLETTI (élu)

Trésorier : Eric HENNEQUIN (Réélu)

Cotisation 2024 :

Il ne sera pas demandé de droit d'entrée au Hobby Club en 2024.

La cotisation annuelle au Hobby Club sera de :

- pour les adultes, membres et membres associés, 70€. Hors licence FFAM.
- pour le juniors 1 et juniors 2 et cadets, 30€. Hors licence FFAM.

Voté à l'unanimité par l'assemblée générale

Calendrier des activités 2023 :

-Création d'un groupe WhatsApp pour permettre une meilleure communication entre les adhérents .(Pensez à renseigner votre compte pour une identification des membres du groupe)

- Faire vivre le site internet du club avec l'aide des adhérents !!!!

-BUCHERONNAGE

Notre campagne annuelle d'entretien des abords du terrain sera proposé fin février ou début mars .

Un message vous sera envoyé sur le groupe WhatsApp en fonction de la météo !!!

Une bonne occasion de se retrouver entre copains pour défricher et éviter un envahissement inéluctable par Dame Nature !

En dehors de brûler quelques calories, vous profiterez du bon air de la campagne...

Les outils sont fournis, il ne vous reste qu'à vous équiper de vêtements ne craignant rien, de gants et des chaussures solides.

Si vous n'avez jamais participé, N'hésitez pas à nous rejoindre, vous verrez que nous travaillons dans la bonne humeur !

- **Fête du club** avec bourse d'échange aéromodélisme : DIMANCHE 11 JUIN 2023
(avec une participation de 5€ pour les adhérents et 10 € pour leurs invités

- A la demande de Mr le Maire de Bellefontaine nous allons organiser une après midi découverte de notre activités pour les habitants de la commune de BELLEFONTAINE.
(date à venir ,sans doute au printemps)

-1^{er} Week end de septembre 2023 participation du club aux journées des associations à LOUVRES pour recruter de nouveaux adhérents (Voir avec Mr Jeremy GARRIDO)

Réglementation, sécurité :

Éviter les nuisances sonores avec le voisinage ...

Préambule : Nous devons être vigilants sur le niveau sonore de nos modèles et cela pour la pérennité de notre activité sur notre terrain. La FFAM a défini des normes avec les pouvoirs publics et il faut au minimum être conforme à ces normes pour obtenir, le cas échéant, le soutien de notre fédération. Cette procédure décrit comment réaliser les mesures et comment les enregistrer.

Règlement : Les aéromodèles doivent être mesurés en sachant que la norme FFAM précise les valeurs maximales ci-dessous. En cas de dépassement des valeurs limites, il y a interdiction de vol pour le modèle concerné jusqu'à ce qu'il soit corrigé

- **Mesure sur herbe ≤ 92 dBA / Mesure sur piste en dur ≤ 94 dBA**

interdictions de vol périodiques

Comme chaque année les cérémonies du 14 juillet et la préparation de celles-ci, entraînent l'interdiction de la pratique de l'aéromodélisme sur certains terrains des clubs de l'Ile-de-France, dont le Hobby Club fait parti.

Evidemment cette interdiction se reproduit systématiquement tous les ans suivant le même schéma.

Il en est de même lors du salon aéronautique du BOURGET tous les deux ans.

Une information sera diffusée dès que nous aurons connaissance d'une telle interdiction.

Ces interdictions sont communiquées, par la préfecture et elles sont indiscutables et obligatoires.

Rappel : Tous les membres et membres associées du Hobby Club (et leur invité exceptionnel) doivent être licenciés à la FFAM et respecter impérativement toute la réglementation Française attachée à la pratique de l'aéromodélisme, ainsi que le règlement intérieur du HOBBY CLUB.

Il est également demandé par le bureau que les pilotes mettent leur carton d'adhésion au club sur le tableau prévu à cet effet.

Certificat Médical -questionnaire de santé :

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France permet désormais aux fédérations de définir, après avis simple de leur commission médicale, les principes de renouvellement des certificats médicaux pour leurs licenciés y compris les compétiteurs .

Nous vous invitons à télécharger sur notre site ce questionnaire de santé et à le remplir .

Assurances :

Tondeuse autoportée :

Le trésorier renouvellera l'assurance de celle-ci, début 2023.

Utilisateurs des outils d'entretien du terrain :

Les utilisateurs de la tondeuse autoportée sont couverts par l'assurance particulière de cette tondeuse. (sans déclaration préalable, car l'ensemble remorque et tondeuse fait moins de 750kg)

Les utilisateurs de la débroussailleuse sont couverts par l'assurance FFAM

Présentation du budget de l'exercice 2023 pour approbation par l'AG :

Point particulier mis à l'approbation de l'AG :

L'ordinateur portable du club est tombé en panne, nous allons être dans l'obligation d'acheter dans un nouveau PC en espérant que nous pourrions récupérer nos données.

Le trésorier présente le budget prévisionnel 2023. Celui-ci s'élève à 7820 €.

Budget prévisionnel 2022- 2023

Charges		Produits	
Achats matériels		Ventes matériels	
F.F.A.M , CRAM, CDAM	2 300,00	Cotisations FFAM	5 520,00
Taxes et assurances	60,00	Subventions FFAM	500,00
Fête du club	200,00	Subvention département	1 500,00
Frais de bureau	150,00	Subvention Mairie	150
Frais d'entretien tondeuse	680,00		
Site internet	95,00	Fête du club	150,00
Frais de roulage terrain	280,00	Recettes diverses	
Frais traitement anti trefles	185,00		
Loyers	2 680,00		
Achat pc portable	980,00		
Entretien talus	210,00		
	7 820,00		7 820,00

Le détail du budget prévisionnel peut être communiqué à tout adhérent en faisant la demande à notre trésorier.

Voté à l'unanimité par l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h00

Pensez à renouveler votre adhésion au club pour l'année 2023 !!!!!

Le président :

Merci pour votre présence.

Nous vous invitons à prendre le verre « de l'amitié ».

Le président :
Mr Jacques GOULMANT

Le Trésorier :
Mr Eric HENNEQUIN

Les secrétaires :
Mr Jérémie GARRIDO
Mr Sylvain COLETTI

Courriel :

Mr Eric Hennequin : eric.hennequin@hobbyclub95.com

Mr Jeremie GARRIDO : jeremie.garrido@hobbyclub95.com

Mr Sylvain COLETTI sylvain.coletti@hobbyclub95.com